



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 11
POUR : 11
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 03 novembre 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Eric DOURNON, Brigitte ARNAUD à Jacques JOUANS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n°08-07112025-14 : Organisation des sorties et séjours culturels de la commune de Vaujany pour l'année 2026 : Déclaration sans suite de la procédure et lancement d'une nouvelle consultation

Par délibération en date du 25 août 2025, le Conseil municipal a décidé de lancer une consultation pour l'organisation des sorties et séjours culturels de la commune pour l'année 2026, selon la procédure adaptée en application des dispositions de l'article R.2123-1,1° du Code de la commande publique, sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents, dont le montant maximum est fixé à 180 000 € HT.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 19/09/2025 aux Affiches de Grenoble et du Dauphiné. Il a également été mis en ligne sur le profil acheteur de la Commune.

Les date et heure limites de dépôt des offres ont été fixées au 17 octobre 2025 à 12h00.

Une seule société a déposé une offre dans les délais : SARL SGVE (Groupe PERRAUD).

Le montant de l'offre remise par la société SGVE est supérieur au montant maximum de commandes fixé à 180 000 € HT dans le cadre du marché (le montant total des prestations est estimé à 218 800 € HT par la société SGVE).

L'offre remise par la société SGVE étant inacceptable, Monsieur le Maire propose de déclarer la procédure sans suite pour cause d'infructuosité et de relancer une nouvelle consultation selon les modalités suivantes :

- Marché d'une durée de 12 mois lancé selon la procédure adaptée en application des dispositions de l'article L.2123-1,1° du Code de la commande publique,
- Le marché prendra la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents avec un montant maximum de commandes fixé à 180 000 € HT,
- Le programme des voyages proposé sera modifié par rapport à la précédente consultation :
 - 14 au 17 mai 2026 : Séjour culturel à Lille / Dunkerque / Bruges / Gand
 - 17 septembre 2026 : Sortie des Ainés à Lyon
 - 24 au 27 septembre 2026 : Séjour culturel à Dubrovnik (Croatie)

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide de déclarer sans suite la procédure de passation du marché relatif à « L'Organisation des sorties et séjours culturels de la Commune pour l'année 2026 » pour cause d'infructuosité et de relancer une nouvelle consultation conformément aux dispositions décrites ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6247 du budget communal 2026 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature de l'ensemble des documents à venir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire
Yves GENEVOIS

